

FICHE D'INFORMATION SUR FICHE D'INFORMATION SUR L'INITIATIVE DU GUICHET UNIQUE (SGU)

Foire aux questions à propos du SGU



Fiche d'information sur l'initiative du guichet unique (SGU)

Foire aux questions à propos du SGU

Pour être fins prêts pour le projet de Services à guichet unique de l'ASFC, les experts en douane de Livingston ont eu à trouver réponse à de nombreuses questions provenant de nos clients et des gens de l'industrie en général sur l'initiative et sur ce à quoi ils peuvent s'attendre. Nous avons regroupé quelques-unes de ces questions ici.

Qu'est-ce que le SGU et quelles sont mes responsabilités en tant qu'importateur?

SGU est l'abréviation pour l'initiative du guichet unique, un programme qui permet à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et aux agences gouvernementales participantes (AGP) de recevoir les données électroniques associées à une transaction d'entrée.

Les importateurs sont responsables de fournir les données requises à leur courtier en douane. Le courtier transmet alors les données et, le cas échéant, envoie les documents à l'ASFC avec la déclaration intégrée des importations (DII)

Quels sont les avantages et les inconvénients du SGU?

La transition au guichet unique réduit la paperasse et accélère la mainlevée de vos expéditions. Pour certaines AGP les données fournies dans la déclaration intégrée des importations (DII) éliminent la nécessité d'un rapport comptable ex post pour certains produits de Ressources naturelles Canada, par exemple. Dans le cas des véhicules, la documentation papier pour le Formulaire 1 est éliminée et l'information du véhicule est transmise électroniquement aux bureaux provinciaux d'immatriculation des véhicules, rationalisant et accélérant le processus d'immatriculation des véhicules.

Par contre, même si le SGU réduit le traitement manuel des documents papier et rationalise le processus de l'ASFC une fois que l'entrée est envoyée, l'initiative augmente aussi considérablement la quantité de données avant l'arrivée de nombreux produits.

Afin de respecter les échéances, s'assurer d'être bien préparés pour les nouvelles exigences en matière de données et assurer une conformité générale avec le programme, les courtiers en douane canadiens doivent procéder à des changements importants de systèmes et de leurs méthodes. Les importateurs devront aussi ajuster leurs méthodes internes pour accommoder la quantité de données supplémentaire maintenant exigée.

Livingston a fait de grands investissements pour s'assurer que nos systèmes soient en mesure de satisfaire aux exigences du nouveau processus avant la date limite et que nos clients et notre personnel soient bien renseignés, formés et préparés.

Est-ce que le guichet unique change les procédures des agences gouvernementales participantes (AGP) qui sont en vigueur maintenant?

Oui. Avec le guichet unique, les procédures du Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales (SSMAEC) des OGP deviendront obsolètes.

Est-ce que le SGU va éventuellement remplacer le SSMAEC? Quand l'ASFC planifie-t-elle faire le remplacement?

Oui, cette initiative va remplacer à terme le SSMAEC. Mais l'ASFC n'a pas encore donné d'information définitive à ce sujet.

Quelles sont les dates limites pour le SGU?

L'ASFC prévoit mettre fin aux présents Système d'examen avant l'arrivée (PARS) et Mainlevée contre documentation minimale (MDM) pour les agences gouvernementales participantes (AGP) le 1er avril 2018.

L'ASFC devrait annoncer la date de la cessation des Système d'examen avant l'arrivée (PARS) et Mainlevée contre documentation minimale (MDM) pour les APG au cours des prochains jours.

À partir de la date de mise hors service, les courtiers et les importateurs devront obligatoirement utiliser la déclaration intégrée des importations (DII) pour toutes les demandes de mainlevée qui auraient été faites auparavant avec le système SSMAEC des AGP.

Combien de temps avant le chargement devrai-je fournir les formulaires requis par les AGP?

Les formulaires requis par les AGP doivent être envoyés au moment de faire l'envoi des renseignements de mainlevée aux AGP. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), par exemple, exige un avis deux heures à l'avance pour le traitement et les courtiers en douane ont besoin de temps pour préparer les images pour l'envoi électronique. Nous recommandons d'envoyer la documentation à votre courtier au moins trois heures avant l'heure d'arrivée prévue de votre chauffeur.

Est-ce que le fait d'avoir plusieurs numéros de contrôle du fret (NCF) va changer la façon de déclarer les données à l'ASFC?

Oui. Dans l'environnement SSMAEC, les NCF n'étaient pas associés individuellement aux renseignements des factures commerciales des douanes canadiennes (CCI). Dans la déclaration intégrée des importations (DII), chaque NCF doit être associé à ses propres CCI.

Après avoir soumis la documentation connexe aux AGP, puis-je y avoir accès à partir de la fonction d'imagerie documentaire?

Les éléments de certains documents seront convertis en données électroniques et transmis à l'ASFC et aux AGP. Les importateurs n'auront pas la possibilité de visualiser des documents précis avec l'Imagerie documentaire (ID), par contre, les clients de Livingston auront accès à ces documents avec les ensembles d'images complets qui sont disponibles sur le portail Ma Livingston.

Est-ce qu'il y a des solutions de remplacement si le SGU n'est pas disponible?

Comme c'est le cas maintenant, l'ASFC mettra en place un plan d'urgence précisant les procédures à suivre dans les cas où le SGU ne serait pas disponible et tous les participants en seront informés.

Est-ce qu'il y a des agences gouvernementales américaines qui participent à cette initiative?

Le projet de Services à guichet unique (SGU) concerne les agences gouvernementales participantes (AGP) du gouvernement canadien seulement. Les États Unis ont leur propre programme, le Automated Commercial Environment (ACE), qui traite avec les AGP américaines. Bien qu'ils aient des objectifs similaires, les deux programmes sont distincts et différents. Par exemple, ACE utilise le Document Imaging System (DIS) alors que le SGU utilise la fonction d'Imagerie documentaire (ID). Les deux pays se concentrent principalement sur l'évaluation des risques, la rationalisation des chargements à faibles risques et la modernisation.

Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse clientserviceCanada@livingstonintl.com ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.